



Secrétariat Général

Date

05 novembre 2009

Référence

FC

Dossier suivi par

Frédéric Chassagnette

Objet

Préparation du Congrès National de la FSU

Aux secrétaires de section

Organisation locale du vote fédéral précédent le Congrès National de la FSU

Le Congrès National de notre fédération aura lieu du 1er au 5 février 2010 à Lille, et nous sommes en conséquence appelés en tant que syndiqués à nous exprimer sur l'activité conduite par la FSU depuis janvier 2007 et son Congrès de Marseille et sur les orientations de celle-ci pour les 3 années à venir... L'enjeu est donc d'importance et la participation à ce temps fort de la vie démocratique fédérale doit être à la hauteur !

Ce vote porte sur :

- **l'orientation fédérale nationale***

- **le rapport d'activité national** et les « fenêtres » de discussion

* Petit rappel à propos des courants de pensée et du fonctionnement de la FSU :

- Pour les nouveaux adhérents, le fonctionnement en « courants de pensée » ou « tendances » reste souvent énigmatique, mais c'est un principe fondateur de la FSU, inscrit dans ses statuts et gage d'une certaine forme de démocratie, permettant à chaque tendance d'exister, de s'exprimer et de contribuer pleinement à l'activité de notre organisation. Chaque courant de pensée rassemble un certain nombre d'adhérents qui se retrouvent dans ses orientations, celles-ci révélant des points de vues propres à chacun d'eux (conception du syndicalisme, modalités et décisions d'actions...) et qui nourrissent les débats dans les instances de la FSU.
- Poids des différentes tendances lors du dernier vote d'orientation national : Unité et Action 73,4% / Initiative Ecole Emancipée 15,6% / Emancipation 4,5% / PRSI (Pour la Reconquête d'un Syndicalisme Indépendant) 4,4% / Front Unique 2,1%
- Pour garantir un véritable fonctionnement démocratique et pour que chacun puisse s'appropriier les orientations de la FSU, les statuts prévoient qu'une décision n'est prise que si elle rassemble 70 % des voix. Soulignons que la FSU est la seule organisation syndicale à tenir à ce principe.
- Au sein du CDFN (Conseil Délibératif Fédéral National), qui compte une centaine de membres, les sièges sont répartis de la façon suivante : 50% consacrés à la représentation des syndicats nationaux / 30% à celle des sections départementales FSU / 20% à celle des courants de pensée ou tendances

Qui vote ?

Chaque adhérent des syndicats de la FSU à jour de sa cotisation au 30 juin 2009 (sauf s'il a fait connaître sa démission avant la date du scrutin) et tout nouvel adhérent au titre de 2009-2010 qui aura acquitté sa cotisation au moment du vote.



□ **Avant de voter :**

Chaque syndiqué doit avoir communication de la totalité des textes et des listes soumis au vote. L'ensemble des documents dont il convient d'avoir pris connaissance avant de voter se trouvent dans le **supplément de notre revue fédérale POUR n°139** qui a été adressé à chaque adhérent courant octobre ; supplément accessible en ligne sur le site de la FSU et téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.fsu.fr/spip.php?article1850>

□ **Quand voter ?**

Dès réception du bulletin et jusqu'au 26 novembre 2009.

□ **Comment voter ?**

- **un seul bulletin de vote à cocher, avec deux votes** : « l'orientation fédérale nationale » et « le rapport d'activité fédérale nationale » (*cf. bulletin type en pièce-jointe*)
- le vote est individuel et secret et est effectué **sous double enveloppe, l'enveloppe extérieure comportant les nom, qualité et signature de l'électeur.**
- le secrétaire de section est chargé de récolter l'ensemble des enveloppes et de **procéder à un envoi groupé qui doit être parvenu à la Permanence du SNETAP-FSU, 251 rue de Vaugirard 75732 PARIS cedex 15, et cela au plus tard le 27 novembre au matin**

□ **Dépouillement du vote :**

Il sera **effectué le Mardi 1er décembre à la Permanence du SNETAP-FSU** par notre Commission de contrôle et transmis à la FSU pour que soient arrêtés et proclamés les résultats d'ensemble qui seront communiqués à l'ensemble de nos adhérents dès qu'ils seront officiels.

Participation des syndiqués du SNETAP-FSU aux congrès départementaux d'ici à la fin janvier

Entre novembre et janvier, vont se dérouler les congrès départementaux préparatoires au congrès national, les syndiqués du SNETAP-FSU doivent prendre toute leur place dans ces instances de débat qui font la force de notre fédération. Nous devons pouvoir y porter la voix de l'Enseignement Agricole Public, mais aussi notre expertise, nos valeurs et idées. **Aux secrétaires de section de se rapprocher des sections départementales FSU* pour obtenir au plus tôt les dates des congrès départementaux**, sachant qu'une autorisation d'absence spécifique sera délivrée par la FSU à tous syndiqués souhaitant s'inscrire.

Les 4 thèmes qui seront versés au débat sont les suivants :

- ✓ **Thème 1 : « Education, formation, recherche : enjeux d'avenir »**, traitant de formation initiale (réussite de tous, formation professionnelle, accès aux qualifications...), de la formation continue (incluant la VAE) et de la recherche.
- ✓ **Thème 2 : « Services publics et fonction publique »**, incluant une dimension européenne et traitant de la place des personnels, des statuts, de la précarité.
- ✓ **Thème 3 : « Propositions pour contribuer à des alternatives économiques et sociales »** traitant de la place du travail, des salaires, de la protection sociale, de la mondialisation et des enjeux stratégiques, du développement durable, des droits et libertés en France et dans le monde.
- ✓ **Thème 4 : « Quelle FSU pour quel syndicalisme ? »** traitant du fonctionnement de la FSU (incluant si nécessaire les modifications statutaires), de ses adhésions internationales, ses propositions pour les évolutions du syndicalisme.

*NB. Il est possible que le SD de votre département vous invite à prendre part à un second vote du même type mais pour élire une partie des membres de son CDFD (Conseil Délibératif Fédéral Départemental) à cette occasion. Dans ce cas les modalités d'organisation de ce second vote vous seront communiquées directement par le secrétaire départemental, qui procédera in fine au dépouillement dans les locaux de la FSU départementale.

